



**MAIRIE DE  
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE**

**COMPTE-RENDU DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

**ACTES**

L'an deux mille vingt, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Emmanuel FERRAND – Maire, à la suite de la convocation faite par ce dernier le 06 octobre 2020.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND – Maire, Christine BURKHARDT, Roger VOLAT, Estelle GAZET, Marie-Claude LACARIN, Thierry MICHAUD, Chantal CHARMAT – Adjoints, Martine SIRET, Bruno BOUVIER (arrivé pour la question n° 07), Philippe CHANET, Liliane ETIENNE-ROUDILLON, Claude RESSAUT, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Armelle NEBOUT, Sandra JUMINET, Benoît FLUCKIGER, Marie VILLATTE, Adeline FONDE, Jean MALLOT, Serge MAROLLES, Sylvie THEVENIOT (arrivée pour la question n° 11), Christelle LAURENDON, Jérôme THUIZAT, Hélène DAVIET et Frédérique PAULY-GRANJON.

**Excusés :** Monsieur René MYX qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel FERRAND  
Monsieur Guy AUJAME qui a donné pouvoir à Monsieur Thierry MICHAUD  
Monsieur Durand BOUNDZIMBOU-TELSAMOU qui a donné pouvoir à Madame Estelle GAZET

**Absents :**

**Quorum :** Vingt-quatre Conseillers présents à l'ouverture de la séance formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-neuf.

**Secrétaire :** Madame Adeline FONDE

**Acte :** **Délibération n° 01 du 13 octobre 2020 (20201013\_1DB01) :**  
**Déroulement de la séance à huis clos**

**Objet :** **5.2 Fonctionnement des assemblées**

Vu les recommandations sanitaires relatives à la prévention de l'épidémie de COVID 19, le Conseil Municipal unanime accepte que la réunion se tienne à huis clos.

**Acte :** **Délibération n° 02 du 13 octobre 2020 (20201013\_1DB02) :**  
**Personnel – Création d'un emploi de Technicien**

**Objet :** **4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.**

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 23 septembre 2020, le Conseil Municipal unanime décide de créer à compter du 01 novembre 2020 au Tableau des effectifs du personnel communal un emploi à temps complet d'Adjoint au Responsable de Pôle technique à pourvoir sur l'un des grades du cadre d'emplois des Techniciens.

**Acte :** **Délibération n° 03 du 13 octobre 2020 (20201013\_1DB03) :**  
**Personnel – Création d'un emploi de Chargé de projet**

**Objet :** **4.2 Personnel contractuel**

Vu le courrier d'observations de Madame la Préfète de l'Allier en date du 07 septembre 2020 relatif à la Délibération n° 07 du 07 juillet 2020 décidant, en application des dispositions du Décret n° 2020-172 du 27 février 2020, de confier à un Chargé de projet ayant des compétences notamment en matière d'urbanisme la conduite du programme de reconversion de l'ancien domaine ferroviaire, l'assemblée unanime décide de confirmer sa décision de création d'un emploi non-permanent de Chargé de projet d'une durée maximale de six ans en précisant que le poste sera pourvu par un recrutement de niveau Bac + 5 sur la base d'une rémunération calculée sur la grille indiciaire afférente au grade d'Ingénieur territorial ou d'Ingénieurs territorial principal.

Acte :	<b>Délibération n° 04 du 13 octobre 2020 (20201013_1DB04) :</b> <b>Personnel – Régime indemnitaire</b>
Objet :	<b>4.5 Régime indemnitaire</b>

Vu sa Délibération n° 08 du 07 juillet 2020 décidant d'étendre le versement du régime indemnitaire adopté par sa Délibération n° 02 du 04 mai 2017 au profit des personnels communaux relevant du cadres d'emplois d'Ingénieur territorial ainsi qu'au profit des personnels recrutés sous les statuts de Collaborateur de cabinet et de Chargé de projet et vu la courrier d'observations de Madame la Préfète de l'Allier en date du 14 septembre 2020, l'assemblée unanime décide de compléter sa Délibération précitée en indiquant les plafonds d'IFSE et de CIA applicables.

Acte :	<b>Délibération n° 05 du 13 octobre 2020 (20201013_1DB05) :</b> <b>Finances – Décision modificative n° 2 du Budget général</b>
Objet :	<b>7.1 Décisions budgétaires</b>

Par 22 voix contre 5, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 2 du Budget général qui s'équilibre à 100.000,00 € en section d'investissement et 25.866,00 € en section de fonctionnement.

Acte :	<b>Délibération n° 06 du 13 octobre 2020 (20201013_1DB06) :</b> <b>Travaux de voirie – Demandes de subventions</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Considérant que les travaux de réfection de voirie Rue Saint-Exupéry et Rue de la Moutte sont éligibles à une aide financière de la part de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne au titre du fonds de concours « Mise en valeur de Communes », il est proposé au Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 72.948,00 € et sollicite ledit cofinanceur pour 49.372,00 €.

Acte :	<b>Délibération n° 07 du 13 octobre 2020 (20201013_1DB07) :</b> <b>Réhabilitation du bâtiment des Echevins en Bibliothèque-Médiathèque – Demandes de subventions</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Considérant que les travaux de réhabilitation du bâtiment des Echevins en Bibliothèque-Médiathèque sont éligibles à plusieurs aides financières de la part de l'Etat, de la Région et du Département, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 440.000,00 € et sollicite lesdits cofinanceurs pour un total de 345.500,00 €.

Acte :	<b>Délibération n° 08 du 13 octobre 2020 (20201013_1DB08) :</b> <b>Démolition-reconstruction de la passerelle de la Moutte – Demandes de subventions</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Considérant que les travaux de démolition-reconstruction de la passerelle de la Moutte sont éligibles à plusieurs aides financières de la part de l'Etat, de la Région et du Département, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 835.000,00 € et sollicite lesdits cofinanceurs pour un total de 666.500,00 €.

Acte :	<b>Délibération n° 09 du 13 octobre 2020 (20201013_1DB09) :</b> <b>Réhabilitation de l'ancienne gare SNCF en espace tertiaire – Demandes de subventions</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Considérant que les travaux de réhabilitation de l'ancienne gare SNCF en espace tertiaire sont éligibles à une aide financière de la part de la Région, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 1.124.342,80 € et sollicite lesdits cofinanceurs pour un total de 490.624,00 €.

Acte :	<b>Délibération n° 10 du 13 octobre 2020 (20201013_1DB10) :</b> <b>Etude de reconversion de l'emprise SNCF – Demandes de subventions</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Considérant que l'étude de reconversion de l'emprise SNCF en nouveau quartier est éligible à plusieurs aides financières de la part de l'Etat et du Département, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 135.000,00 € et solliciter lesdits cofinanceurs pour un total de 108.000,00 €.

Acte :	<b>Délibération n° 11 du 13 octobre 2020 (20201013_1DB11) :</b> <b>Démolition de la maison ex-Gachon – Demandes de subventions</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Considérant que les travaux de démolition de l'ancienne maison Gachon sont éligibles à une aide financière de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 58.195,00 € et sollicite ledit cofinanceur pour 9.000,00 €.

Acte :	<b>Délibération n° 12 du 13 octobre 2020 (20201013_1DB12) :</b> <b>Isolation des combles du Restaurant scolaire – Demandes de subventions</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Considérant que les travaux d'isolation des combles du Restaurant scolaire de 22.185,00 € HT (23.405,18 € TTC) sont éligibles à une aide financière estimée à 4.067,00 € au titre des Certificats d'économie d'énergie, le Conseil Municipal unanime autorise la signature d'une Convention avec OBJECTIF ECO-ENERGIE – Déléataire d'obligation d'économies d'énergie agréé par le Ministère de la Transition Ecologique au titre de l'article R.221-3 du Code de l'Environnement – afin de solliciter le versement correspondant.

Acte :	<b>Délibération n° 13 du 13 octobre 2020 (20201013_1DB13) :</b> <b>Vie associative – Attribution de subventions</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions proposées au titre de l'année 2020 pour un total de 20.125,00 € pour les seules Associations non-sportives, étant observé que les dépenses correspondantes s'imputeront sur les crédits prévus à cet effet au Budget primitif et que les subventions accordées au titre de l'aide à l'équipement, à la formation, aux manifestations et aux aides exceptionnelles seront versées sur production de pièces justificatives, en proportion des dépenses réellement exposées par les bénéficiaires par rapport aux dépenses annoncées à l'appui de leur demande et dans la limite des montants individuels votés.

Acte :	<b>Délibération n° 14 du 13 octobre 2020 (20201013_1DB14) :</b> <b>Prêt des salles, matériels et installations communales – Tarifs</b>
Objet :	<b>7.10 Divers</b>

Vu la Délibération n° 09 du 26 mars 2009 modifiée portant tarifs de prêts des salles municipales, le Conseil Municipal unanime décide d'instaurer une gratuité du prêt des salles de réunion Ernest Maximin, Jean Monnet et Mirendense pour les réunions publiques organisées dans le cadre des campagnes précédents les élections politiques, professionnelles et syndicales.

Acte :	<b>Délibération n° 15 du 13 octobre 2020 (20201013_1DB15) :</b> <b>Taxes et produits irrécouvrables – Admission de créances en non-valeurs</b>
Objet :	<b>7.10 Divers</b>

Par 23 voix contre 6, le Conseil Municipal refuse la demande de le Trésorière municipale d'admettre en non-valeurs diverses créances sur le Budget général pour un montant total de 230,50 €.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 14 octobre 2020  
en application des dispositions de l'article L.2121-25  
du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Maire,

Emmanuel FERRAND